APPÂT ANTI-LIMACES COLZACTIF®

Attractivité maximale

Découverte facilitée du granulé

Appétence accrue

Ingestion de la dose létale

Rapidité d'action inégalée

Culture protégée dès l'application

Protection longue durée

Résistance au délitement

Application maîtrisée

Adapté à tous les semoirs

HOMOLOGUÉ sur plus de 20 cultures

Efficacité Prouvée

www.ciblage-anti-limaces.fr

CIBLAGE Anti-limaces

CHOISIR LE BON PRODUIT FAIT PARTIE DU PROGRAMME DES EXPERTS DE LA LUTTE ANTI-LIMACES

FABRIQUÉ EN FRANCE

À base d'ingrédients issus du COLZA

DE SANGOSSE

DE SANGOSSE
CIBLAGE Anti-limaces

HOMOLOGUÉ 20 cultures sur plus de

Magisem PROTEC®

Cultures de plein champ

Cultures	Stades des cultures
Betterave sucrière, betterave fourragère, betterave rouge, navet	Localisé au semis
Cultures oléagineuses (Lin, pavot, sésame, tournesol, colza, soja, moutarde, coton, citrouille, carthame, bourrache, lin bâtard, chanvre, ricin) autres oléagineux à l'exception des cacahuètes	Localisé au semis
Céréales (Blé, orge, avoine, seigle, triticale)	Localisé au semis
Maïs, maïs doux, sorgho, millet	Localisé au semis
Prairies(1)	Localisé au semis
Gazon de graminée	Localisé au semis (dernière application au plus tard 49 jours avant mise en pâture)
(1) Prairie: dernière application au plus tard 49 jours avant mise en pâture.	

- Porter des gants pendant le chargement et l'application
- Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu
- Ne pas stocker à plus de 35°C

Comment peut-on utiliser MAGISEM PROTEC® ?

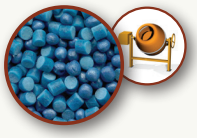

Mélange anticipé

Application dans le sillon

Application sur ou dans le rang

Dans quelles situations doit-on utiliser MAGISEM PROTEC® ?

- Lorsqu'on s'apprête à réaliser un semis sans pouvoir bien rappuyer le sol (préparation motteuse éventuellement avec des résidus de culture...), on peut s'attendre à des dommages directs.
- Lorsqu'on s'apprête à réaliser un semis sans pouvoir bien enfouir la totalité des semences, on peut redouter des attaques directes sur graines.
- Lorsqu'on s'apprête à réaliser un semis sans pouvoir bien refermer les raies de semis (parfois en semis direct), on peut craindre des dégâts sur graines, sur coléoptiles ou sur hypocotyles.

Matière active..... Métaldéhyde 40 g/kg
Granulométrie..... 110 000 granulés/kilo
Usages homologués..... Traitements généraux, traitements du sol limaces et escargots
Dose totale autorisée..... 4 kg/ha (une seule application par culture)
Ravageurs ciblés..... Limaces et escargots

Distributeur, détenteur de l'homologation :
DE SANGOSSE SAS - BP 5 - F47480 Pont-du-Casse France - 05 53 69 36 30

www.ciblage-anti-limaces.fr

BPA

- Remplir la trémie avec soin afin d'éviter de répandre des granulés au sol
- Respecter une ZNT de 5 mètres minimum en bordure de tout point d'eau, même à sec
- Ne pas appliquer de granulés en dehors du périmètre du champ traité (talus, fossé, chemin,...)
- Ne pas appliquer de granulés sur les bandes enherbées
- Respecter une dose maximale de 700 g de matière active/cycle cultural et par hectare toutes spécialités confondues formulées à base de métaldéhyde

Pour en savoir plus, consultez notre site www.ciblage-anti-limaces.fr

BMV COMMUNICATION

MAGISEM PROTEC®, AMM N° 2130084 – Composition Métaldehyde à 40g/kg. Marques déposées, homologation et fabrication : DE SANGOSSE. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto - Lire attentivement les étiquettes avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Usages autorisés, mode d'emploi et doses : se référer à la notice et à l'étiquette et/ou www.desangosse.fr et/ou www.phytodata.com. DE SANGOSSE SAS au capital de 9 828 225 Euros – 300 163 896 RCS Agen n° TVA intracommunautaire FR 57 300 163 896 Bonnel – BP5 - 47480 PONT DU CASSE agrément n° AQ01561 distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels.

DE SANGOSSE

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.